



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1678**

commune (s) : Lyon 9^e

objet : Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1678**

commune (s) : Lyon 9^e

objet : **Quartier de La Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière 2010**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'amélioration du cadre de vie des habitants constitue une priorité transversale aux projets de développement des quartiers de Lyon 9^e La Duchère inscrits au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Lyon signé pour la période 2007-2009 et qui a été prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du projet de renouvellement urbain de la Duchère. Pour le quartier de la Duchère, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques du quartier, afin d'enrayer le processus de déqualification qui conduit au départ des Duchérois et au manque d'attractivité du quartier vis-à-vis d'habitants potentiels.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2010.

A ce titre, les actions retenues sont les suivantes :

- le projet "Propreté Proximité" de la régie de quartier,
- la poursuite du fonds de petits travaux,
- la mise en œuvre d'un programme de réparation rapide suite aux actes de vandalisme (Grand Lyon Habitat et office public de l'habitat -OPH- du Rhône),
- la relocalisation d'un local pour encombrants qui génère des dysfonctionnements en matière de propreté et d'hygiène (OPH du Rhône).

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2010, le coût global de la GSUP est estimé à 206 801 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 67 800 € nets de taxes au titre de la politique de la ville, à verser à l'OPH Grand Lyon Habitat, la ville de Lyon, l'OPH du Rhône et la régie de quartier de La Duchère.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2010 au titre de la GSUP sur ce quartier est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP du quartier de la Duchère à Lyon 9^e pour l'année 2010 telle que figurant en annexe,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 67 800 € nets de taxes au profit de l'OPH Grand Lyon Habitat, la ville de Lyon, l'OPH du Rhône et la régie de quartier de la Duchère dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, l'OPH Grand Lyon Habitat, la ville de Lyon, l'OPH du Rhône et la régie de quartier de la Duchère définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.